

Nouveauté
Parrainage
maisonjojo

Eh

Psssst...

ça va vous plaire !

Le saviez-vous ?

Conseiller
votre entourage en
Parrainant
peut rapporter
des chèques
cadeaux

Avec
maisonjojo

Comment *ça marche?*

01.

Mise en relation

De votre entourage avec Maison Jojo

C'est simple, il vous suffit de me faire signe dans la rubrique «parrainage» de mon site.

02.

Échange avec votre filleul

Concrétisation d'un devis/contrat

S'il y a match entre Maison Jojo et votre filleul, c'est le démarrage du parrainage. Vous serez informé !

03.

Fin de projet, la récompense !

Et c'est gagné pour vous !

Lors de la livraison du projet final, sous 30 jours vous recevrez votre chèque cadeau.

En fonction du montant total du projet* (*voir barèmes et conditions d'éligibilités*)

Ce que l'on *gagne*?

une récompense en **chèque cadeau**

25€

*pour un projet d'une valeur
comprise entre 0 et 2 000 € TTC*

50€

*pour un projet d'une valeur
comprise entre 2 001 et 5 000 € TTC*

100€

*pour un projet d'une valeur
comprise entre 5 001 et 10 000 € TTC*

200€

*pour un projet d'une valeur
comprise entre 10 001 et 15 000 € TTC*

300€

*pour un projet d'une valeur
comprise entre 15 001 et 20 000 € TTC*

350€

*pour un projet d'une valeur
de plus de 20 001 € TTC*

Alors ?
Vous connaissez
quelqu'un ?

Contactez-moi vite pour plus d'infos
www.maisonjojo.fr



Conditions de *parrainage*

Organisation :

La société Maison Jojo lance une opération de parrainage, offrant à chacun la possibilité de devenir PARRAIN, conformément aux règles établies.

Cette initiative concerne divers projets tels que l'aménagement intérieur, la conception d'espaces commerciaux, le design retail, la refonte d'identité de marque, ainsi que d'autres projets en lien avec ses domaines d'expertises.

Description de l'offre :

L'opération de parrainage permet au Parrain de présenter à la société Maison Jojo des personnes ayant potentiellement un projet d'aménagement intérieur, de conception d'espaces commerciaux, de design retail ou de refonte d'identité de marque, ainsi que d'autres projets en lien avec ses domaines d'expertises.

Cette opération est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, chaque Parrain doit fournir les coordonnées (nom, prénom, adresse email et téléphone) d'un ou des Filleuls de son entourage, via la rubrique PARRAINAGE du site de Maison Jojo.

Le Parrain s'engage également à informer les Filleuls qu'ils seront directement contactés par la société.

Dans d'autres cas, le filleul peut également contacter Maison Jojo si le parrain lui fournit les coordonnées de Maison Jojo.

Dans ce cas, le filleul devra obligatoirement, dès le début au premier RDV, informer de l'existence du parrain à Maison Jojo et fournir ses coordonnées.

Éligibilité au parrainage:

-Chaque filleul est unique et ne peut avoir qu'un seul parrain.

En cas de multiplicité de parrains, seul le premier parrain à avoir transmis les coordonnées du filleul sera pris en compte.

-Un parrain ne peut pas se parrainer lui-même.

-Le parrain n'a aucune limite dans le nombre de Filleuls

-Le future Filleul ne doit pas avoir de contact préalable avec Maison Jojo ni de projets en cours avec.

- Seul les projets sans intermédiaire sont éligibles au parrainage.

- Maison Jojo doit être le client direct du Filleul.

Conditions de *parrainage*

Modalités:

Pour activer le parrainage, le Parrain doit mettre en relation Maison Jojo et son Filleul. Lorsque ces derniers rentrent en contact, le Parrain en sera informé.

Il recevra une récompense en chèque cadeaux à la livraison finale du projet. À noter, pour que le parrainage soit valide, le Filleul ou le Parrain doivent informer Maison Jojo immédiatement de la recommandation et/ou du parrainage dès le premier rendez-vous, et non en cours de projet.

Bénéfice du parrainage:

- La récompense est basée sur un barème selon le montant du devis final.
- Le parrainage est validé par la signature d'un contrat entre Maison Jojo et le Filleul. Le contrat ne doit pas faire l'objet de rétractation, caducité, résolution ou nullité. Il recevra une récompense en chèque cadeaux à la livraison finale du projet
- Le Parrain ne pourra pas transformer sa récompense en argent.

Le Parrain bénéficie d'un chèque cadeau de :

- 25 € : pour un projet d'une valeur TTC compris entre 0 et 2 000 €
- 50 € : pour un projet d'une valeur TTC compris entre 2 001 € et 5 000 €
- 100 € : pour un projet d'une valeur TTC compris entre 5 001 € et 10 000 €
- 200 € : pour un projet d'une valeur TTC compris entre 10 001 € et 15 000 €
- 300 € : pour un projet d'une valeur TTC compris entre 15 001 et 20 000 €
- 350 € : pour un projet d'une valeur TTC à partir de 20 001 €

Le Chèque cadeau sera transmis dans les 30 jours qui suivent la livraison du projet final.

Responsabilité:

En cas de nécessité ou d'évènement totalement extérieur à sa volonté, Maison Jojo se réserve à tout moment le droit de mettre fin à l'opération de parrainage ou d'en modifier le règlement, sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, ni que les Parrains et filleuls ne puissent réclamer à l'organisateur une quelconque indemnisation. Dans ce cas Maison Jojo, s'engage à en informer les participants. Le simple fait de participer à la présente opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes modalités accessibles sur le site.